



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E90202

VALABLE JUSQU'AU 03/06/2026

ÉDITÉ LE 05/05/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2005

Forme juridique : SAS

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN 2005 B 40054

Siret : 482 086 220 00019

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 15.2636.0 02

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 541980C1247000/001 315898/116

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 541980C1247000/001 315898/116

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : ABC ISOLATIONS

RUE DE LA RESISTANCE

ZI

14400 BAYEUX

Téléphone : 02 31 51 75 17

Fax :

Portable : 06 74 34 51 79

Site Internet : abc-isolations.fr

E-mail : info@abcisolations.fr

Responsabilité légale :

PIQUET ARTHUR, BERNARD, MAURICE, FREDERIC PRÉSIDENT

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	15/02/2024
8621 PROB	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	24/04/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	15/04/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	09/09/2021
o Fenêtres de toit	09/09/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	09/09/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	09/09/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	09/09/2021
o Isolation des combles perdus	09/09/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	09/09/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
1109 BOULEVARD CHARLES CROS
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.